

La campagne internationale pour le droit des femmes à un avortement sûr, lancée en mai 2012, appelle à faire du 28 septembre une date symbolique de mobilisation pour demander la dépénalisation de l'avortement.

Les femmes ont peu ou pas accès à l'avortement dans une très grande majorité de pays à travers le monde. Les législations en la matière sont extrêmement restrictives. Même quand elles remplissent les conditions légales, les femmes accèdent difficilement à des services d'avortement, surtout les femmes en situation de pauvreté. Du coup, beaucoup d'avortements sont pratiqués dans des conditions très risquées pour la santé des femmes.

De nombreuses organisations travaillent, dans le monde entier, pour améliorer l'accès des femmes aux services d'avortement sûrs - à travers le plaidoyer, la réforme des lois et politiques, le renforcement des capacités, la prestation de services, la formation, le partage de l'information et le réseautage.

Face à la menace croissante des forces politiques conservatrices et religieuses qui cherchent à revenir en arrière, à bloquer les efforts pour améliorer les lois et fournir des services, nombre d'organisations - y compris en Europe - ont bien vu la nécessité de créer un mouvement international de défense et de promotion du droit à l'avortement. La campagne internationale pour le droit des femmes à un avortement sûr, lancée en mai 2012, vise à créer un tel mouvement.

Les buts de la campagne:

1. Construire une campagne internationale pour promouvoir l'accès universel à l'avortement sécurisé et légal en tant qu'enjeu de santé des femmes et de droits humains.
2. Soutenir l'autonomie des femmes à prendre leurs propres décisions si et quand avoir des enfants et à avoir accès à des moyens d'agir sur ces décisions sans risque pour leur santé et leur vie.

Les principes directeurs de la campagne:

Nous défendons l'avortement sûr et légal en tant que droit humain d'une femme. Les femmes doivent être en mesure de prendre des décisions sur leur propre corps sans contrainte: cela comprend la décision de mener une grossesse à terme ou de demander un avortement. Aucune femme ne devrait être obligée de poursuivre une grossesse non désirée.

Les droits fondamentaux des femmes doivent être respectés, protégés et réalisés. Il s'agit notamment du droit des femmes à la vie, du droit de jouir du meilleur état de santé, du droit à l'intégrité corporelle, celui de bénéficier des avantages du progrès scientifique, du droit à l'information, à la vie privée, la liberté contre les traitements cruels, inhumains ou dégradants, de l'égalité et de la non-discrimination. Le fait de ne pas donner aux femmes l'accès à un avortement sûr met ces droits en danger.

Aucune femme ne devrait voir sa santé ou sa vie mise en danger parce que les services d'avortement sûrs ne sont pas mis à sa disposition. Tous les obstacles à l'accès des femmes à l'avortement devraient être supprimés. Les femmes devraient bénéficier d'un accès universel à l'avortement, délivré selon les standards de l'OMS. L'accès à un avortement sûr est une question d'équité et ne doit jamais être compromis. L'avortement devrait être une partie intégrante des services de santé des femmes, et devraient être fournis le plus tôt possible et le plus tard nécessaire.

L'avortement ne devrait pas être restreint, interdit ou criminalisé. Aucune femme qui a cherché un avortement, aucun fournisseur de soins de santé qui a fourni un avortement sans risque, à la demande d'une femme, et aucun défenseur du droit à l'avortement ne devraient être stigmatisés, harcelés, victimes de discrimination, ou de poursuites. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour supprimer les lois qui restreignent, interdisent ou criminalisent l'avortement et éliminer les obstacles de procédure qui restreignent l'accès aux services d'avortement sûrs.

La journée d'action du 28 septembre pour la dépénalisation de l'avortement:

Au départ, cette journée de mobilisation a été instituée par des organisations féministes d'Amérique latine et des Caraïbes pour mener, au niveau régional, des actions de plaidoyer en faveur du droit à l'avortement. Elles ont choisi le 28 septembre parce que ce jour correspond à la date de commémoration de l'abolition de l'esclavage au Brésil.